

Les salariés restent en attente de signaux tangibles de reconnaissance

Chers adhérents, sympathisants et collègues,

Une fois encore, les élus du Syndicat Unifié UNSA tiennent à vous remercier pour votre mobilisation sans faille qui nous a permis de démontrer à la direction, au-delà de toutes nos interventions en CSE et lors des négociations, que les salariés de la Caisse CEPAC dont l'engagement n'est plus à prouver étaient en colère et en attente de signaux forts de reconnaissance, tant sur un plan salarial que sur le sujet des conditions de travail.

Comme nous l'avons affirmé, nous ne signerons pas l'accord local de NAO 2023 dont les propositions arrêtées par la Direction, de manière unilatérale, ne répondent pas aux attentes légitimes des salariés.

Le partage de la valeur créée en 2021 et 2022 n'y est pas. L'augmentation générale des salaires est insignifiante en comparaison de l'augmentation de l'inflation sur la même période.

Les élus du Syndicat Unifié UNSA restent mobilisés et continuerons encore plus de peser sur les décisions dans les prochaines négociations à venir relatives aux conditions de travail.

Nous demanderons que le télétravail soit un droit pour tous, y compris les salariés du réseau commercial.

Enfin, nous demandons à la Direction d'ouvrir d'autres négociations essentielles sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels, et plus globalement sur la politique de Gestion RH et des rémunérations.

Forts de cette belle mobilisation qui démontre qu'à la CEPAC, prime avant tout le collectif et l'union, les élus du Syndicat Unifié UNSA continuerons à porter les revendications des salariés qui constituent la première richesse de cette belle entreprise.

Le bureau Syndical
Agir pour Construire...Ensemble!





Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

